



BULBUL ORPHEE

CLASSIFICATION :

Oiseau, Passereau, Pycnonotidae,

Pycnonotus

Nom binomial :

Pycnonotus jocosus

Noms vernaculaires :

Merle de Maurice, Bulbul orphée, Oiseau Condé

DESCRIPTION

Le Bulbul Orphée mesure environ vingt centimètres de long. Il présente un plumage dorsal brun et ventral blanchâtre. Une raie sombre court en haut de sa poitrine à partir du haut du dos. On le distingue notamment à sa crête noire pointant vers l'avant, à son masque rouge et à une ligne noire dessinant de fines moustaches sur sa gorge blanche. Sa longue queue est brune sauf près du ventre, où elle est rouge. Les deux sexes ont un plumage similaire, mais celui des jeunes est plus terne.

RAVAGEUR AGRICOLE

Le bulbul orphée s'attaque de préférence aux cultures fruitières (agrumes, letchis, papayes, goyaviers, bibasses) causant des préjudices considérables.

Mais en l'absence de fruits, l'oiseau peut facilement changer de régime alimentaire et s'attaquer également aux cultures maraîchères et aux cultures ornementales. Son régime alimentaire peut également s'orienter vers les insectes, qui sont le plus souvent des insectes utiles (araignées, guêpes, abeilles,...)

ESPECE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

Le Bulbul Orphée menace l'équilibre écologique de La Réunion en concurrençant certaines espèces d'oiseaux endémiques, comme le bulbul de Bourbon. Il est aussi responsable de la dissémination importante de nombreuses pestes végétales («vigne marronne», «bringellier marron», «margoze amère») à travers toutes les zones géographiques de l'île.

METHODE DE LUTTE

La seule stratégie de lutte autorisée consiste aujourd'hui à utiliser une cage piège équipée d'un «appelant» qui attire le bulbul orphée, et d'appâts. Ce piège a un usage réglementé par un arrêté préfectoral et c'est la seule méthode de lutte autorisée par la loi pour capturer le bulbul orphée, hors périodes de chasse.

La cage est un outil de capture efficace et sélectif, utilisé dans le cadre des campagnes de luttes collectives. Ces cages pièges sont disponibles au sein des GDON de l'île. La mise à disposition des usagers d'une cage piège est accompagnée d'un encadrement de la FDGDON et d'un suivi technique et administratif pour garantir l'efficacité de la lutte.



Luttons contre le merle Maurice



avec la FDGDON



Nuisibles aux cultures, jardins et sites naturels

Le merle Maurice (*Pycnonotus jocosus*) représente un véritable problème aussi bien sur le plan agricole que sur le plan naturel. Cette espèce va s'attaquer aux cultures, aux fleurs, même aux espèces endémiques. Afin de protéger nos ressources agricoles ainsi que notre patrimoine naturel, il est nécessaire de contrôler la population du merle Maurice.



Méthode efficace et non polluante



La FDGDON propose un système de lutte contre les impacts du merle Maurice. Elle met en location des cages qui capturent les merles et les empêchent de nuire.

Tarifification pour la location des cages -2015-

POUR 1 CAGE

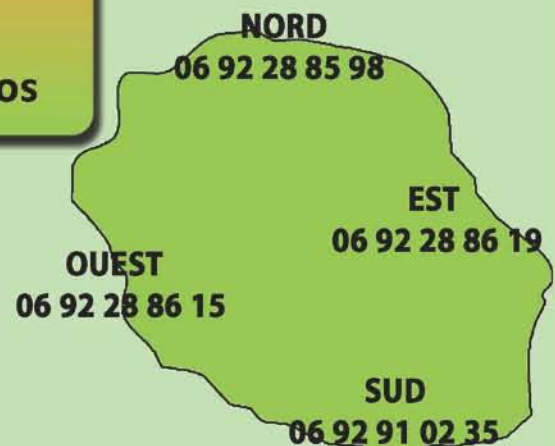
Location 6 mois = 50 euros

Location 1 an = 80 euros

dont 5 euros de cotisation inclus dans le prix

**Plus le nombre de cages loué augmente,
plus le prix de la location diminue.**

Qui appeler?



*Avec un service
d'accompagnement*

www.fdgdon974.fr

Poster édité par la FDGDON Réunion

23, rue Jules Thirel-cour de l'Usine Savanna - 97460 Saint-Paul - Tél: 02 62 45 20 00